

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -09 - 09

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

MISSION D'ANIMATION
DU SITE NATURA 2000
LA POINTE FAUCONNIERE

DEMANDE
DE SUBVENTION ANTICIPEE
AUPRES DE LA REGION
EN REPOSE AU PROCHAIN
APPEL A PROJETS

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTAI

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170926-DEL20170909-DE
Date de télétransmission : 27/09/2017
Date de réception préfecture : 27/09/2017

La Ville de Saint-Cyr-sur-mer est la structure animatrice du site Natura 2000 de La Pointe Fauconnière par conventions d'animation, pour des périodes de 3 ans.

Dans le prolongement de la délibération précédente approuvant la candidature de la Ville en tant que structure animatrice, une nouvelle convention financière sera signée entre l'Etat et la Commune, pour cette mission d'animation, sur la période d'avril 2018 à mars 2021.

Dans cette perspective, une demande de subvention anticipée doit être adressée à la Région, en réponse à son Appel à Projets du mois de novembre, pour obtenir le financement de cette opération, sous réserve d'une validation de la candidature de la Commune à la poursuite de l'animation.

Le montant de la subvention demandée s'élèvera alors à 94 000 €, qui correspondent à 100% du coût prévisionnel de la mission d'animation pour cette nouvelle période de 3 ans (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021).

Cette mission d'animation permettra de conforter la politique municipale en faveur de la biodiversité, tout en tenant compte de l'ensemble des activités économiques et sociales présentes sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la demande de subvention anticipée auprès de la Région, pour l'animation du site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, d'avril 2018 à mars 2021,

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY